

Crédit d'impôt

pour stages en milieu de travail

En accueillant des stagiaires en alternance travail-études, votre entreprise peut bénéficier d'une aide financière sous forme de crédit d'impôt remboursable.

Loi 90

Vous devez investir 1 % de votre masse salariale en formation ?

En accueillant des stagiaires en alternance travail-études, le salaire total versé à l'étudiant est admissible aux dépenses de formation auxquelles vous êtes assujettis.

En effet, toute organisation (privée ou publique) dont la masse salariale est de plus de 1 000 000 \$ doit consacrer annuellement 1 % de cette somme à des activités de formation, sinon elle devra verser l'équivalent au Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Le stage de l'établissement scolaire étant reconnu comme une activité de formation, l'accueil d'un stagiaire s'avère doublement avantageux pour une telle organisation».

Exemple d'application :

Sociétés :

Stage de 8 semaines à 35 heures par semaine

Salaire du stagiaire (12,00 \$ / heure x 35 heures x 8 semaines) =	3 360,00 \$
Supervision (18,00 \$ / heures x 10 heures x 8 semaines) =	1 440,00 \$
Dépenses totales :	<u>4 800,00 \$</u>

Détail du crédit d'impôt remboursable

30 % du salaire et des coûts d'encadrement	
4 800,00 \$ x 30 % =	crédit d'impôt remboursable de 1 440,00 \$

Application à la Loi du 1 %

$$4\,800,00 \$ - 1\,440,00 \$ = 3\,360,00 \$$$

P.S. _ Dans le cas d'un particulier, le crédit d'impôt applicable est de 15 %.

Stagiaires disponibles à partir de la fin mai